

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mai 2021

## GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 62

présenté par  
Mme Ménard et Mme Lorho

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 7, après le mot :

« professionnels »,

insérer les mots :

« , à l'exclusion des activités dites du quotidien, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le passe sanitaire ne doit pas contrevenir abusivement à la vie normale des Français.